



DECISION N°2025-17-2
Annule et remplace la précédente décision 2025-17

PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL A PROJETS - INTERVENTION REGIONALE N°77.05A -
LEADER : MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES LOCALES
RECENSEMENT PARTICIPATIF DU PATRIMOINE VERNACULAIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU
MONT-VENTOUX (PNR MONT-VENTOUX)

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et notamment l'Ambition 1 « Protéger et révéler nos patrimoines », l'Orientation 7 « Révéler les patrimoines culturels matériels et immatériels, faire vivre la culture » et la Mesure 16 « Améliorer la connaissance des patrimoines » ;

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/25/13 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires ;

Vu l'avis favorable en opportunité attribué par le comité de programmation du GAL Ventoux le 16 janvier 2025

La mesure 16 de la charte du PNR Mont-Ventoux « **Améliorer la connaissance des patrimoines** » correspond à la 1^{ère} étape de la vie d'un patrimoine, son recensement. L'objectif sera ainsi, avant de protéger, réhabiliter, restaurer, puis de valoriser, **de localiser, classer et décrire les patrimoines** perçus comme importants, remarquables aux yeux des habitants du territoire du Parc. Le projet s'intéressera au **patrimoine bâti vernaculaire**, c'est-à-dire à tous ces édifices, non classés, portant et racontant l'histoire de nos ancêtres, de leur quotidien, croyances et savoir-faire.

La particularité de cette action réside alors dans son **mode de mise en œuvre** qui est **participatif**, l'objectif premier de ce recensement étant **l'implication de la population** à la réalisation de celui-ci. Nous recherchons une **prise de conscience face à cette richesse patrimoniale de proximité**, et la **réappropriation du patrimoine par les habitants**. Pour rappel, l'implication, la participation de la population est pour le Parc à la fois un prérequis et un gage de réussite à toutes actions. Une grande partie du projet est ainsi dédiée à la formation, la coordination et l'animation des futurs acteurs du recensement.

Les données collectées seront intégrées à la base de données (BDD) interactive « Système d'Information Territorial (SIT) - Patrimoine » des PNR de la Région Sud, des passerelles seront établies avec la BDD « Gertrude » du Service Régional de l'Inventaire.

Afin de soutenir le travail d'animation, de gestion et de suivi de ce projet sur 2025-2027, Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, présente un dossier de demande de subvention en réponse à l'appel à projets LEADER : Mise en œuvre des stratégies locales / Intervention régionale n°77.05A pour un coût prévisionnel de 91 755,35 € TTC.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC	Recettes prévisionnelles	Montant	%
Prestations de services (études, conseils, diagnostic...)	38 279,60 €	FEADER	51 383,00 €	56 %
Communication	1 650,00 €			
Frais salariaux de la structure (24,70 €/h brut chargé)	43 188,125 €			
Frais de structure (15% du montant total des frais salariaux)	6 478,219 €	CPN Région	12 845,75 €	14 %
Frais de déplacement, hébergement, restauration (5% des frais salariaux)	2 159,406 €	Autofinancement	27 526,60 €	30 %
Total	91 755,35 €	Total	91 755,35 €	100 %

DECIDE,

De valider le dossier et son plan de financement,

De solliciter un financement auprès des différents financeurs,

D'autoriser Madame la Présidente ou son délégué à signer toutes les pièces subséquentes,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 25/09/2025

La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC